

**DELIBERATION**

**DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DE  
THORIGNE FOUILLARD**

**SEANCE DU 28 MARS 2022**

**L'an deux mil vingt-deux, le lundi vingt-huit mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.**

**Date de convocation :** **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BONNAFOUS Catherine, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, SERANDOUR Cyril, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mardi 22 mars 2022

**Affichage :**

Du mercredi 30 mars  
au lundi 30 mai 2022

**Nombre de  
Conseillers en  
exercice : 29**

**Procurations de vote et mandataires :** Mme BOULEAU Jocelyne ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, M.LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M.PIERRE Frédéric ayant donné pouvoir à Mme MAHEO Aude, M.RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, M.SOUQUET Eric ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël

**Absent :** M,SIMON Didier

Mme Carine THERAUD est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 22 mars 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**22-2022 - Vidéoprotection – autorisation préfectorale et charte éthique : validation**

Elu référent : Jaroslava JOUAULT

Depuis 2021, la ville de Thorigné-Fouillard a engagé une réflexion pour un déploiement de la vidéoprotection sur l'espace public, plus particulièrement sur les entrées de l'agglomération, les abords des commerces du Bocage et Beaumanoir, le terrain synthétique et les abords de l'hôtel de ville, côté entrée école maternelle.

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales,

**Vu** la Loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure,

**Vu** la Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

**Vu** le Code de la sécurité intérieure et notamment les articles L 223-1 à L 223-9, L 251-1 à L 255-1 et les articles R 251-1 à R 253-4 qui précisent les conditions de mise en œuvre de la vidéoprotection ;

**Vu** la circulaire INTD0900057C du 12 mars 2009 relative aux conditions de déploiement des systèmes de vidéoprotection ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 3 août 2007 modifié portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection ;

**Considérant** qu'il est essentiel d'assurer la protection des administrés et des biens publics ;

**Considérant** les différentes étapes et/ou rencontres qui ont permis la présentation du dispositif :

- Commission « Aménagement Patrimoine Mobilité Accessibilité » du 16 juin 2021 : Pré étude de déploiement d'un système de vidéoprotection
- Le 8 juillet 2021, Monsieur Le Maire sollicite le Commandant du groupement de gendarmerie pour disposer d'un diagnostic préalablement à la mise en place d'un système de vidéoprotection
- Journal l'AMI de septembre 2021 : Edito de Monsieur Le Maire sur le dispositif de vidéoprotection
- Conseil Municipal du 19 septembre 2021 : Présentation du dispositif de la vidéoprotection par l'Adjudant Benoit CROGUENNEC, référent-sureté du groupement de gendarmerie départementale d'Ille-et-Vilaine
- Journal l'AMI d'octobre 2021 : Registre de consultation des administrés à l'accueil de la mairie
- Commission « Aménagement Patrimoine Mobilité Accessibilité » du 18 janvier 2022 : Présentation des études d'implantations des caméras, présentation d'une charte éthique pour une utilisation démocratique de la vidéoprotection
- Commission « Aménagement Patrimoine Mobilité Accessibilité » du 15 mars 2022 : Présentation des emplacements des caméras

**Considérant** les emplacements d'installation de caméras envisagés et présentés:

- Mise en place de 8 caméras aux entrées d'agglomération principales
  - Rue Nationale : 3 unités
  - Avenue Irène Joliot Curie : 2 unités
  - Avenue Pierre Galery : 1 unité
  - Rue de la Mare Pavée : 1 unité
  - Rue Lariboisière : 1 unité
- Mise en place de 2 caméras sur le terrain synthétique et crèche,
- Mise en place de 2 caméras proche de l'hôtel de ville / entrée école maternelle
- Mise en place de 3 caméras les abords des commerces du Bocage et Beaumanoir

**Après débat, le Conseil Municipal par 21 voix POUR et 7 CONTRE (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ et B.LEJOLIVET) :**

**VALIDE** les emplacements de déploiement des caméras tel que présenté,

**SOLLICITE** la demande de subvention au titre du FIPD (Fonds interministériel de la prévention de la délinquance),

**DEPOSE** une demande d'autorisation préfectorale pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur le domaine public,

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération et notamment la charte éthique ainsi présentée.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE**

